

KANAKY/NOUVELLE-CALEDONIE

Mine de Goro

- **Informations sur la mine :**

Emplacement : Province Sud, commune de Yaté

Type : ciel ouvert

Minerai exploité : nickel

Exploitant: Vale (Brésil), BHP Billiton (AU)

- **Peuples concernés :**

Les kanak du Grand Sud, de l'Ile Ouen, et de l'Ile des Pins

- **Degré d'avancement :**

Inco a acquis le gisement de Goro en 1992 annonçant son intention de construire une usine de traitement du nickel. Les liens entre Inco et la Nouvelle-Calédonie sont anciens : déjà entre 1920 et 1930, la société avait entrepris l'exploration de plusieurs massifs, en 1945 elle raffina la production de la Société Le Nickel, société historique locale d'exploitation du minerai, entre 1950 et 1970, elle procède à des explorations pour le domaine minier du groupe Pentecost, en 1975 elle s'installe dans le Nord du territoire pour l'exploitation du chrome sur le massif de Thiébaghi mais le gisement est épuisé en 1990. Après l'achat des droits miniers du massif de Goro, les premiers carottages et études d'impact débutent en 1994, avant de faire, en 1995, le choix de l'utilisation de la technologie hydrométallurgique permettant d'exploiter des latérites à faibles teneur en nickel.

Le projet d'usine pilote de Goro a été présenté en 1997 pour valider le procédé, alors complètement nouveau, la lixiviation, et vérifier le mode opératoire. L'usine expérimentale est fonctionnelle en 2000 et les premiers résultats sont validés notamment sur le plan de la faisabilité environnementale. En 2001, la décision de lancement de la construction de l'usine commerciale est prise, simultanément est créé la société Goro nickel SAS. Pour permettre l'exploitation du site, une loi du pays est votée cette année là sur la fiscalité des grands projets métallurgiques. En 2002, les travaux de construction de l'usine débutent et le permis de recherche sur le massif de Prony Ouest, contigu à celui de Goro est octroyé.

L'investissement pour l'ensemble du projet Goro Nickel était évalué à 960 000 euros à l'époque, mais du fait des retards et de renchérissement de nombreuses matières premières, le coût global du projet est évalué à 4,3 milliards d'euros en 2010. Le chantier est d'ailleurs suspendu à la fin de l'année 2002 sous l'effet des dépassements de budget. Le projet est relancé en 2004 pour une reprise des travaux mi-2005. Les premiers modules ont été livrés en août 2006 et la période de construction était estimée à trois ans, plus 18 à 36 mois supplémentaires de rodage. En 2008, Goro Nickel parachève la construction de son usine métallurgique et commence le démarrage progressif de la production. En janvier 2009, Vale Inco - entre temps Inco a été racheté par le brésilien Vale- entreprend le premier essai de mise en service de l'usine. L'entrée en production commence en 2009. Le 1 avril 2009 intervient un accident de fuite d'acide. Cet accident stoppe les essais de l'usine de production d'acide. Il impose une série de travaux sur

l'ensemble du site industriel et sur toute la chaîne de bassins. Tout ceci va retarder le démarrage de l'usine dont le début de la production à pleine capacité de nickel et de cobalt est prévu pour 2013.

Selon Vale Inco, la future usine aurait une capacité de production annuelle de 60 000 tonnes de nickel et de 4500 tonnes de cobalt. Le projet comporte une mine à ciel ouvert conçue pour 30 ans, des usines de préparation et de traitement du nickel et du cobalt, une centrale électrique au charbon, une usine de production d'acide sulfurique, une centrale à vapeur, une usine de calcaire, un four à chaux, un port industriel en baie de Prony, une installation de traitement des effluents et son émissaire de rejet en mer, un site de stockage des résidus et une « base vie ».



Source: <http://www.vale.nc>

- **Impacts sociaux et environnementaux :**

Le projet de Goro met en œuvre un nouveau procédé hydrométallurgique par lixiviation à l'acide sulfurique. Ce nouveau procédé entraîne un impact environnemental et social important.

L'opérateur considère que l'essentiel des conséquences environnementales sera mineure, mais la politique de l'opérateur doit tenir de la réalité de l'inscription du Grand lagon Sud au patrimoine mondial de l'UNESCO, survenue en 2008, comme un des « biens naturels » protégés. La zone de la baie de Prony est notamment le lieu où les baleines à bosse viennent mettre bas une fois par an n'appartient pas à cette zone classée. La réserve Merlet, dont la faune du site est absolument remarquable avec une forte densité en tortues, en tricots rayés et la présence de baleines à bosse en hiver austral, en fait elle partie du Grand Lagon Sud inscrit au patrimoine mondial. Les exploitants miniers sont donc appelés de respecter les normes environnementales afin de contrer les menaces pesant sur le récif corallien et pour ne pas menacer

l'inscription du lagon calédonien au patrimoine mondial. Les plans de gestion imposés par l'Unesco comprennent les obligations strictes en matière de surveillance (qualité de l'eau, état de santé des coraux, système de protection spécifique). Les impacts de l'industrie du nickel sur les environnements terrestres et marins sont à surveiller de manière prioritaire.

Le principal point d'achoppement concernant l'environnement pour les populations locales concerne les rejets via un effluent marin susceptibles d'affecter les récifs coralliens, ainsi que les espèces marines. Lors de la phase d'exploitation, une partie des déchets du procédé de lixiviation à l'acide sulfurique, ceux qui ont été neutralisés par l'adjonction de calcaire et de lait de chaux – doit être stockée à terre sous forme de gypse. Une autre partie par contre, celle qui sortira sous forme liquide, sera rejetée dans le lagon au sud du canal de la Havannah alors que la zone du Grand Lagon Sud inscrite à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et la réserve intégrale Merlet se situent à faible distance de l'émissaire. La concentration en manganèse, mercure, cadmium et plomb a constitué l'objet d'une contre expertise dont les résultats ont été rendu en décembre 2006. Suite à cette contre-expertise, la composition du rejet en mer a été modifiée par l'opérateur minier. Dans l'actuel projet Goro Nickel, la concentration maximale du rejet en manganèse est inférieure à 1 mg/l ce qui correspond à la norme internationale. Excepté le cobalt, les concentrations en métaux à 20 m du diffuseur seront inférieures aux valeurs guides de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande déterminées pour une protection de 99% des espèces.

De fait en phase de construction, aucun rejet d'effluent industriel n'a eu lieu, mais les travaux de construction peuvent affecter la qualité des eaux côtières. Les effets environnementaux du projet Goro Nickel sur ces mammifères marins et les tortues marines peuvent résulter de nuisances sonores, d'une altération de la qualité des eaux marines et d'une présence humaine accrue. Les mammifères et les tortues marines peuvent également être indirectement affectés par une altération de la qualité des eaux marines. La principale source de cette altération en phase d'exploitation de l'usine résulte principalement du rejet en mer des effluents traités via le diffuseur de l'émissaire. Enfin, l'accroissement de la présence humaine peut se traduire par une pression plus grande sur les mammifères marins et les tortues marines du fait des activités.

D'un point de vue terrestre, les principales conséquences identifiées portent sur l'utilisation du procédé hydrométallurgique qui nécessite un approvisionnement en eau régulier et donc des risques d'assèchement des nappes phréatiques qui sont encore mal évalués aujourd'hui. Le projet a été également conçu pour ne pas rejeter d'eaux polluées dans les rivières. Malgré cela, il y aura un impact sur la qualité des eaux douces et des sédiments, du aux rejets d'eaux de ruissellement de l'usine, des effluents générés par la centrale et du rejet des eaux traités de la station d'épuration de la base-vie. Goro Nickel a prévu de mettre en place un système de gestion de ses eaux de ruissellement pendant toute la durée du projet. Des moyens de contrôle sont également installés pour limiter, gérer et traiter tout déversement ou fuite accidentelle et éviter qu'ils impactent les eaux douces. Quant aux écosystèmes terrestres, le parc à résidus supprimera environ 200 ha de végétation de différents types. Les noyaux forestiers inventoriés dans la zone ne seront que partiellement affectés, et des mesures compensatoires de reboisement et d'agrandissement de réserve botanique ont été mises en place.

Economiquement et socialement, dès l'annonce du projet, l'industriel a annoncé la perspective du recours à la main d'œuvre étrangère. Durant la phase de construction, Goro Nickel estime ses besoins à 2.000 emplois sur site. Durant les trois années prévues de construction, l'industriel prévoit au total environ 4.000 personnes sur le site, dont 1.000 à 1.500 salariés locaux, ce qui fait moins de la moitié. Parmi les 4.312 personnes employées au total en novembre 2006, il y avait 3.245 Calédoniens (75%), 162 Métropolitains (4%) et 905 étrangers (21%) dont les Philippins constituent le plus grand quota. Les

Canadiens (61 personnels) et les Australiens (80 personnels) sont aussi très nombreux sur le territoire, ce qui s'explique par l'origine du groupe Inco (Canada) et l'endroit où est construite une partie de l'ingénierie de la future usine (Brisbane et Perth en Australie).

Ce n'est néanmoins pas cette réalité qui a été à l'origine de la mobilisation des populations locales de Goro, de Yaté puis du Grand Sud généralement. Le projet n'a pas au début fait l'objet d'un accord politique au profit des Kanak ni même d'un relatif consensus au niveau de la population du Grand Sud calédonien. Sa mise en œuvre a été décidée unilatéralement par les politiciens de la Province Sud avec l'appui budgétaire de la France. Les populations se sont mobilisées dès 2001 autour des conséquences environnementales du projet. Le Comité Rhéebu Nùu (« L'œil du pays ») est née l'année suivante à l'initiative des autorités coutumières du Grand Sud. Plusieurs conflits et manifestations auront alors lieu jusqu'en 2006 et le rachat par Vale d'Inco. Les négociations auront lieu entre 2006 et 2008 sur la prise en compte des populations dans la gestion du projet et la reconnaissance de leurs droits en tant que peuple autochtone. Elles déboucheront en septembre 2008 sur la signature du Pacte pour un développement durable du Grand Sud.

- **L'Entente Pacte pour un développement durable du Grand Sud**

Le *Pacte pour un développement durable du Grand Sud*, signé le 11 septembre 2008 regroupe trois types de programmes : le Comité Consultatif Coutumier pour l'Environnement qui associe toutes les chefferies du Grand Sud pas seulement celle de la commune dans la gestion et la surveillance environnementale, des engagements en faveur de la protection de l'environnement (reboisement, pépinières, ...) et une fondation d'entreprise, dont la création a eu lieu en août 2011, qui doit privilégier la participation des populations locales du Grand Sud calédonien et développer des projets d'intérêts généraux s'inscrivant dans le développement durable de la zone tout en localisant les compensations autour du site minier, à savoir l'Île des Pins, le Mont Dore, Yaté et Païta. Il est prévu qu'elle contribue au développement socioculturel de la zone (formation, éducation), environnemental, mais aussi économique à travers la création d'activités économiques non liées à l'activité minière, et favorise toute initiative de développement participatif et durable.

Sources :

M. Kowasch, *Les Kanak face au développement de l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie*, thèse de doctorat, 2010, pp. 162-170

<http://www.usinenouvelle.com/article/vale-inco-nouvelle-caledonie-demarre.N129826>

Voir le film « **Le cauchemar de Goro** » :

<http://video.google.com/videoplay?docid=5196383263934467090>

Voir le film d'Anne Pitoiset « Sous le vent de l'usine » : <http://www.film-documentaire.fr/Sous-vent-usine.html,film,28717>